

DELIBERATION N° 2.2

<p align="center">Motion pour le maintien et le développement de la ligne transmanche à Dieppe présentée par le Groupe des Elus Communistes et Républicains et le Groupe des Elus Verts de Dieppe</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 32*

LE 26 MAI DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 19 mai 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 2.3), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, Monsieur ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 2.3), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n° 2.3), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à Mme GAILLARD Marie Catherine, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude à M. BREBION Bernard, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, donne lecture du projet de motion :

« La liaison Transmanche Dieppe-Newhaven est au cœur de l'économie locale, un élément constitutif majeur de l'identité de notre ville. Depuis des décennies, elle conditionne de très nombreux emplois.

La compagnie LD Line a pris la décision de ne plus utiliser le ferry Côte d'Albâtre qu'elle exploitait dans le cadre d'un service annexe à la délégation de service public qui la lie au Département de Seine Maritime. Il s'agit là d'une décision lourde de conséquences qui fragilise la ligne Dieppe-Newhaven.

Considérant :

- *la nécessité de pérenniser le rôle économique central de cette liaison, tant du point de vue du fret, du transport de passagers, que de leur accueil à Dieppe,*
- *le rôle de service public que constitue la voie la plus directe entre Paris et Londres, garantissant le moins de frais routiers et la meilleure solution environnementale,*
- *les conséquences sur l'emploi,*
- *les perspectives encourageantes de développer du trafic sur la ligne Dieppe-Newhaven en 2011 qui font suite à une augmentation des trafics fret entre 2009 et 2010 et une bonne tenue de l'activité passager,*
- *les travaux effectués par le Conseil Général de Seine-Maritime pour la rénovation du port de Newhaven dont il est propriétaire et la nécessité d'en amortir le coût,*
- *le caractère inapproprié des horaires qui s'avèrent dissuasifs pour de nombreux clients potentiels,*
- *la proximité d'axes autoroutiers majeurs,*
- *la présence d'un tissu industriel riche dans la région dieppoise,*
- *l'organisation des Jeux Olympiques de Londres en 2012 qui augmentera l'afflux des passagers et activera la promotion commerciale de la liaison,*
- *les besoins prévisibles d'échange du fait des projets de développement économique de part et d'autre de la Manche,*

- l'intérêt stratégique de la ligne Dieppe-Newhaven pour les échanges culturels et de développement touristique de nos régions,

Le Conseil Municipal :

- demande au Conseil Général de Seine-Maritime le retour à l'exploitation initiale des deux ferries sur la ligne Dieppe-Newhaven,
- mandate le Maire de Dieppe et Vice-Président du Département pour établir des relations avec ses homologues britanniques et créer les conditions de la pérennisation de la ligne,
- demande au délégataire de renforcer sa démarche commerciale pour développer le transport des personnes et du fret sur la ligne Dieppe-Newhaven. »

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE cette motion par :**

☞ **19 voix « pour » (Groupe des Elus Communistes et Républicains et le Groupe des Elus Verts),**

☞ **13 voix « contre » (Groupe Dieppe-A-Venir et M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseil indépendant),**

☞ **Le Groupe « Dieppe Ensemble » et le Groupe « Centriste » ne participent pas au vote.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--